

# Label Ecoles numériques 2020



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE ET  
DE LA JEUNESSE

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



## Quel objectif ?

Soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans et autour des écoles des communes rurales, pour contribuer à la réussite scolaire et favoriser la continuité entre l'école et le collège.

**L'État accompagne les collectivités rurales dans les projets pédagogiques innovants utilisant le numérique dans leurs écoles.**



## Quelles communes ?

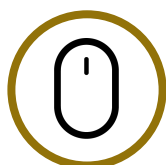
- **Les communes de moins de 3 500 habitants** et qui n'appartiennent pas à une unité urbaine de plus de 10 000 habitants ;
- **Les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)** dont les communes répondent individuellement aux exigences d'éligibilité énoncées ci-avant,
- **Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** ayant la compétence scolaire et dont la commune la plus peuplée n'excède pas 5 000 habitants et dont plus de la moitié des communes membres comptent moins de 3 500 habitants.

**Les communes ayant été retenues dans le cadre des appels à projet ENIR précédents peuvent proposer à nouveau leurs candidatures**



## Quel accompagnement financier ?

La subvention de l'Etat couvre **50 % de la dépense engagée pour chaque école, plafonnée à 7 000€ pour chacune** d'entre elles. La dépense engagée pour chaque école devra s'élever a minima à 3 000€, pour un accompagnement de l'Etat de 1 500€.



## Quelles sont les dépenses éligibles ?

- Des équipements numériques de la **classe** (dispositif interactif de visualisation collective, ...);
- Des équipements des **élèves** avec une solution type classe mobile ;
- Des équipements numériques de **l'école** (dispositifs de prise de son et d'images, de traitement de l'image, des supports d'apprentissage du code-robots, .....);
- Des services numériques permettant les **échanges** entre les enseignants, élèves et parents (ENT, plateformes collaboratives, .....);
- Des services nécessaires au **déploiement des usages numériques en classe** (réseau wifi de l'école);
- Des dépenses **d'ingénierie et d'accompagnement** à la mise en place du projet dans la limite maximale de 20 % du coût total du projet.



## Un projet pédagogique

Les projets pédagogiques innovants proposés comme réponses sont construits conjointement par les collectivités et les équipes pédagogiques. Ils peuvent intégrer les politiques périscolaire et numérique de la commune.

Ces projets contribuent à la **transformation des pratiques pédagogiques à l'école, pour la réussite de tous les élèves**. Ils participent, à destination des élèves à :

- Favoriser l'acquisition des fondamentaux : Lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- Favoriser l'acquisition de compétences numériques ;
- Développer les usages du numérique ;
- Rendre possibles l'accompagnement et le soutien ;
- Favoriser l'accès à la culture numérique ;
- Favoriser les relations entre familles et école ;
- Mettre en réseau des établissements scolaires ;
- Favoriser l'attractivité des écoles rurales ;
- .....



## Un calendrier

C'est la direction des services départementaux de l'éducation nationale qui propose les dossiers au ministère de l'Éducation Nationale, **au plus tard le 1er septembre 2020**.

**Les manifestations d'intérêt** doivent donc être remontées **avant le 10 juin 2020** (voir : "Comment candidater").

Les partenaires constituent les dossiers qui seront analysés par la commission de la direction académique des services de l'éducation nationale. **Les dossiers seront à retourner avant le 10 juillet 2020**.



## Comment candidater ?

Il est nécessaire que le maire, ou son représentant, indique son intérêt à l'opération au plus tôt, en complétant le formulaire en ligne à l'adresse ci-dessous.

**<https://goo.gl/JhBFef>**

*Attention : il ne s'agit pas du dossier, mais de la manifestation d'intérêt.*

**La DANE (Délégation Académique au Numérique Éducatif) prendra contact avec la mairie ou la collectivité, directement ou par l'intermédiaire de l'inspecteur de circonscription, pour constituer le dossier de candidature.**

**Délégation Académique au Numérique éducatif (DANE) : [dane@ac-nice.fr](mailto:dane@ac-nice.fr)**



**Correspondant** : Eric BEGUIN, adjoint DANE au premier degré :  
[eric.beguिन@ac-nice.fr](mailto:eric.beguिन@ac-nice.fr) - 06 23 16 68 42



**[www.ac-nice.fr/dane](http://www.ac-nice.fr/dane) - Acteurs - Collectivités**